



Non remboursement de crédit

Par **lyricsale**, le **04/10/2009** à **01:27**

Bonjour,rnrnJ'aimerais savoir quels sont les risque encourus si j'ai fait un crédit dans une agence et que je ne le rembourse pas par manque de moyens ?

Par **Tisuisse**, le **04/10/2009** à **08:47**

Bonjour,rnrnVous avez signé un contrat, vous en respectez les clauses. Les échéances impayées vont faire l'objet de rappels, rappels qui vous seront facturés, puis d'une mise en contentieux et enfin du dépôt d'un dossier chez l'huissier. Vous devrez alors ajouter les frais d'huissier à votre dette.

Par **Patricia**, le **04/10/2009** à **11:44**

Bonjour,rnrnVous serez fiché(e) BdeF à la demande de votre banque. Soit, interdit bancaire.rnIl serait préférable d'anticiper le problème et de vous renseigner pour déposer un dossier de surendettement. Vous dire si il sera recevable : impossible.rnTout dépend des raisons de votre endettement, de vos revenus, situation fiscale du foyer... etc etcrnBeaucoup trop de critères. rnVous renseigner à la BdeF la plus proche de votre domicile.